



**Association Féline  
des Pays de Loire**

Membre du 2<sup>ème</sup> Collège du LOOF



**Catimini Club**

Membre du 2<sup>ème</sup> Collège du LOOF

**CHARENTON** (Paris XII<sup>ème</sup>)

**"Espace Charenton"**  
**Samedi 10 & dimanche 11 décembre 2011**

**Contacts** ⇨ Siège Social : 46 ter, rue Sainte Catherine - 45000 ORLEANS  
☎ 02 38 75 24 06 - 📠 06 13 17 36 90 - Fax 09 75 26 42 91  
exposition@afpl.biz - www.afpl.biz

### Lieu de l'Exposition



C'est la troisième année consécutive que l'Association Féline des Pays de Loire et le Catimini Club, en partenariat avec Purina Proplan, organisent un "Salon International du Chat" à PARIS XII<sup>ème</sup> dans la superbe salle de l'"Espace Charenton" située 327, rue de Charenton.

La surface de 2 500 m<sup>2</sup> autorisera la présence d'environ 500 chats.

Rappel des années précédentes :  
2009 ⇨ 423 chats et 2 431 visiteurs  
2010 ⇨ 350 chats et 2 900 visiteurs



### Les Jugements

Les exposants pourront à leur choix faire participer les chats à 1 ou 2 concours de beauté :

⇨ Celui du **samedi**, réalisé sous l'égide du Catimini Club, comportera une :

**Spéciale Chatons 3/6 mois**

⇨ Celui du **dimanche**, réalisé sous l'égide de l'Association Féline des Pays de Loire, comportera une :

**Spéciale Jeunes 6/10 mois**

Les jugements débiteront à 10h précises.

### Les Juges

Les juges Internationaux suivants ont confirmé leur participation à la date d'impression du présent document :

Florence BAJOU (FR)  
Eduard BORRAS (ES)  
Fabrice CALMES (FR)  
Louis COSTE (FR)  
Guy HERANVAL (FR)  
Aline NOEL-GAREL (FR)  
Claude SEIGNOT (FR)

Cette liste n'est pas limitative, certains changements peuvent se produire.

### Conditions d'Inscription

Ne peuvent être inscrits que des "Chats de Race" et des "Chats de Maison".

- Les "Chats de Race" doivent posséder un pedigree LOOF s'ils sont nés en France, ou reconnu par le LOOF s'ils sont nés à l'étranger.

En attente de la réception du pedigree, il est obligatoire de fournir le numéro LOOF d'Accusé de Réception de la demande de pedigree pour la portée. Ce numéro peut être communiqué jusqu'au matin de l'exposition. Un justificatif similaire doit être produit pour les chats adultes venant de l'étranger.

- Les "Chats de Maison" doivent être stérilisés et âgés de plus de 10 mois. Ils bénéficient d'un rabais tarifaire de 50%.

Les bulletins d'inscription (un seul par chat) peuvent être transmis par courrier, fax ou internet et doivent être entièrement complétés, signés et accompagnés obligatoirement du montant total des sommes dues, soit par chèque libellé au nom de l'AFPL, soit par paiement sécurisé via notre formulaire en ligne ou encore par virement bancaire ou mandat cash.

**Toute inscription incomplète ne sera pas enregistrée et ne deviendra définitive qu'à réception de la confirmation de l'AFPL.**

### Conditions d'Annulation

Les annulations doivent nous parvenir par écrit (fax ou Email autorisés).

Pour toute annulation reçue au plus tard le **lundi 5 décembre 2011 minuit**, le remboursement des droits d'inscription se fera sous déduction d'une retenue de 15€ pour frais de dossier.

Après cette date, les frais d'inscription seront dus en totalité.

### Contrôle Vétérinaire

Tous les chats et chatons doivent être identifiés (transpondeur).

Les vaccins contre le typhus, le coryza et la leucose sont fortement conseillés. Les chats provenant de pays étrangers doivent avoir reçu le vaccin antirabique et donc être âgés de plus de 4 mois.

Les exclusions décidées par les vétérinaires ne font l'objet d'aucun remboursement.

### Vente de Chats

Pour les chats susceptibles d'être vendus :

- Les éleveurs (vente de 2 portées et plus par an) doivent être titulaires du Certificat de Capacité et pouvoir présenter à toute réquisition, le registre "Entrées & sorties" (Cerfa n°50-4510) tenu à jour.

- Les particuliers doivent signer une attestation sur l'honneur mentionnant qu'ils ne procèdent pas à la vente de plus d'une portée par an.

Dans tous les cas, vous devez posséder "l'autorisation de transport d'animaux vivants" délivrée par votre DDPP si vous venez avec plus d'un chat à vendre sur plus de 65km.

**Clôture des engagements  
vendredi 25 novembre**

### Tarifs (ttc)

Tarif Adhérent ⇨ AFP, AFPL ou Catimini Club à jour de la cotisation 2011

Droit d'inscription forfaitaire obligatoire par exposant ⇨  
Le 1<sup>er</sup>, puis le 2<sup>ème</sup> chat en/ou hors concours (par chat) ⇨  
Tout chat à compter du 3<sup>ème</sup> venant 1 ou 2 jours (par chat) ⇨

1 Jour ⇨ Samedi ou Dimanche

Adhérent NON Adhérent

2 Jours ⇨ Samedi & Dimanche

Adhérent NON Adhérent

|      |      |      |      |
|------|------|------|------|
| 9 €  | 10 € | 9 €  | 10 € |
| 27 € | 30 € | 40 € | 45 € |
| 22 € | 24 € | 32 € | 36 € |

Chats de Maison : Tarif préférentiel de 50 % pour leurs inscriptions au regard de la présente grille tarifaire